



COMMUNE D'UNIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Le lundi dix-sept octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du sept octobre deux mille vingt-deux, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à Mme Véronique ROMEYER, Mme Corinne CABUT à Mme Monique FAURAND, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Juliette HAUW à M. Philippe BEAUNE, Mme Morgane RICHARD à Mme Gisèle ARSAC, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Nathalie DUVAL à M. Christophe FAVERJON, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents :** 21 - **Nombre de votants :** 29
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC.

DÉLIBÉRATION N°2022-10-10

OBJET : VENTE D'UN LOCAL COMMUNAL RUE HOLTZER À M. PUECH

Vu le bail locatif accordé à M. PUECH pour le local artisanal – rue des forges – AT 346 – surface bâtie 274 m²) signé le 1^{er} juillet 2020 précisant notamment la possibilité pour M. Puech de lever l'option d'achat et prévoyant dans ce cas que 80 % des loyers payés depuis la signature du bail viendront en déduction du prix de vente,

Vu la demande de Monsieur Puech de lever l'option d'achat,

Vu l'avis des Domaines reçu sous la référence 2022-42316V66976 du 13/10/2022 déterminant un montant de vente pour ce local à 164 000 euros.

Vu la délibération du 28 septembre 2020 autorisant la promesse de vente du local rue Holtzer sous conditions suspensives à M. Puech.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de vendre à Monsieur PUECH, le local situé rue Holtzer AT 346 – surface bâtie 274 m² selon les conditions prévues par la délibération en date du 28 septembre 2020 pour un montant de 164 000 euros déduction étant faite de 80 % de la somme des loyers effectivement payés à la date de la vente et conformément à l'avis de France Domaine n° 2022-42316V66976 du 13/10/2022.

- **DIT** que 80 % des loyers payés depuis la signature du bail viendront en déduction du prix de vente.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la promesse de vente, la vente et les pièces en découlant.

- **DÉSIGNE** Maître PAILHES, notaire à FIRMINY comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 17 octobre 2022.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

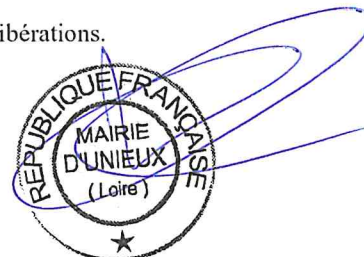
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20221017-DELIB2022-10-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 31/10/2022

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON



Pour le Maire et par délégation.
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON